

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES** donné la soussignée directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 3 décembre 2025, 19h30 à la Maison du citoyen située au 10, Avenue Michaud.

---

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**NATURE ET EFFETS :**

- De régulariser la marge de recul nord-ouest de la résidence à 1,89m qui est inférieure à la marge prescrite de 2,0m;
  - De régulariser la largeur avant de la résidence qui est à 4,97m au lieu du 6,7 m prescrit;
  - De régulariser la distance entre les deux remises qui est à 1,26m ce qui est inférieure à la marge minimale prescrite de 2,0m;
  - Régulariser la marge de recul arrière (12,57m) de la remise nommée « B » au certificat de localisation qui est inférieur à la marge minimale prescrite de 15m;
  - Régulariser les marges de recul latérales nord-ouest de la remise nommée « A » au certificat de localisation(1,16m) et de la remise nommée « B » (1,45m) sont inférieures à la marge minimale prescrite de 2,0m;
  - Les marges de recul avant de la serre nommée « A » (4,10m) au certificat de localisation et de la serre nommée « B » (4,45m), sont inférieures à la marge minimale.
- 

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

Lot 6 406 393 à St-Marc-de-Figuery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery ces 17<sup>e</sup> jours de novembre de l'an 2025.



Martine Lachaine  
Directrice générale-greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 novembre 2025 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 novembre 2025.



Martine Lachaine  
Directrice générale, greffière-trésorière